

en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec Albert Abdo, de la ville de Montréal, province de Québec.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 17 mai 1967.

Le Comité permanent des divorces présente son troisième rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Martial Bélanger, de Sainte-Rose, province de Québec, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec Yvonne Gauvin Bélanger.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 17 mai 1967.

Le Comité permanent des divorces présente son quatrième rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de John Harold Berrys, de la ville de Montréal, province de Québec, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec Judy Else Cerf Berrys.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 17 mai 1967.

Le Comité permanent des divorces présente son cinquième rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Rose (Rosa)-Marie-Anita Cormier Binette, de la ville de Châteauguay-Centre, province de Québec, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec René-Léon-Wilfrid Binette.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.